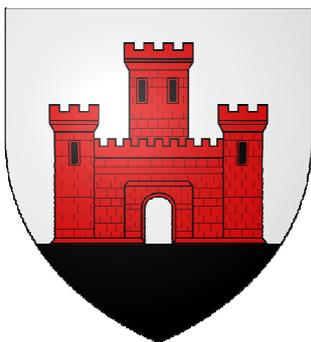


LA MOTTE D'AIGUES

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



PIECE N° 7.3



Plan Local d'Urbanisme

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement 84
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
J.B. PORHEL	Chargé de mission urbanisme
X. DEFOSEUX	Assistant d'études urbanisme

SOMMAIRE

EAU POTABLE	2
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
ASSAINISSEMENT AUTONOME.....	5
GESTION DES DECHETS.....	5

EAU POTABLE

La gestion des eaux du territoire communale (eaux potables et eaux usées) a été déléguée par la commune au S.I.V.O.M. Durance Luberon. En 2014, le syndicat a produit 4 478 033m³ d'eau potable, distribué à travers les 21 communes adhérentes grâce à environ 677km linéaire de canalisation. Au total, on compte 24 346 abonnés au réseau en 2014.

L'alimentation en eau potable provient des captages de Vidalet, de la prise d'eau de la Durance et exceptionnellement de la prise d'eau du canal de Cadenet situés sur la commune de Pertuis.

Ces captages alimentent 20 communes et plus de 50 000 habitants

Le captage du Vidalet bénéficie d'une déclaration d'utilité publique avec instaration des périmètres de protection du 3 novembre 2000.

La prise d'eau du canal de Cadenet n'est pas autorisée et sa régularisation n'est pas possible pour des raisons sanitaires et réglementaires ; il n'est actuellement plus utilisé par le SIVOM,

Le SIVOM Durance Luberon a également relancé les procédures d'autorisation de la prise d'eau en Durance ainsi que la station de production d'eau potable de Pertuis. En 2014, une pollution a conduit à diminuer fortement le pompage des captages de Vidalet nécessitant la remise en service de la prise d'eau du canal.

En septembre 2015, le SIVOM a remis en service le forage des Isles situé sur la commune de Mérindol et a signé le 22 décembre 2015, une convention permettant l'augmentation des prélèvements en Durance. Parallèlement, le SIVOM Durance Luberon cherche de nouvelles ressources. Toutefois, selon l'échéancier fourni par le SIVOM cette démarche n'aboutira pas avant fin 2018.

Cette situation montre la vulnérabilité de l'alimentation en eau du réseau public sur l'ensemble des communes du SIVOM et l'urgence à rechercher une nouvelle ressource.

Toutefois, au vu des prévisions retenues pour les zones ouvertes à l'urbanisation, l'augmentation des besoins en eau potable pourra être assurée selon le SIVOM.

La commune comptait 651 abonnés en 2014, desservie par 28 kilomètres linéaire de réseau. Ce dernier est en bon état et ne nécessite pas de travaux particuliers.

Malgré un contexte global d'insécurité en matière d'alimentation en eau potable, on constate que la commune de La Motte d'Aigues n'est pas en danger immédiat grâce à un besoin faible par rapport au grand syndicat (Cadenet, Pertuis, etc.). En effet, le développement prévu par la commune est raisonnable, avec un apport de 300 habitants supplémentaires en dix ans. On note que les deux captages sont conformes en qualité selon les critères de l'Agence Régionale de la Santé A.R.S.) P.A.C.A.

Ainsi, la situation de l'eau potable à La Motte d'Aigues reste satisfaisante. Le développement raisonné de la commune permettra de ne pas apporter une charge trop lourde pour le réseau d'eau et la mise en place de nouvelle source d'alimentation à l'échelle du syndicat permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable d'ici à deux ans environ.



Qualité de l'eau distribuée en 2015

Source A.R.S. P.A.C.A.

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 102 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 14,2 mg/L Valeur moyenne : 9,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 34,6 °F Valeur minimale atteinte : 21,9 °F Valeur maximale atteinte : 43,1 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0,03 µg/L Nombre de mesures : 3716 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,18 mg/L Valeur moyenne : 0,132 mg/L

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La gestion de l'assainissement collectif relève également de la compétence du S.I.V.O.M., la mairie ayant délégué ce point au syndicat.

Présentation du réseau de traitement des eaux usées

La station d'épuration de La Motte d'Aigue est une filière lit plantée de roseau, d'une capacité totale de traitement de 1 200 équivalents habitants (E.H.). Elle a été mise en service en 2006. Le réseau est équipé de deux déversoirs d'orage, l'un route Saint-Martin, sans stockage, l'autre en tête de station.

La collecte des eaux usées est assurée par un linéaire de 7 kilomètres environ, dont seulement 1,276 kilomètres en séparatif. Le réseau est conforme en collecte pour l'année 2014. Il reste cependant sensible aux entrées d'eau claires parasites par temps de pluie. Les campagnes de fumigation conduite ont permis de détecter 27 anomalies, qui seront corrigées dans les années à venir. Le réseau compte 415 abonnés et 6 rejets industriels autorisés.

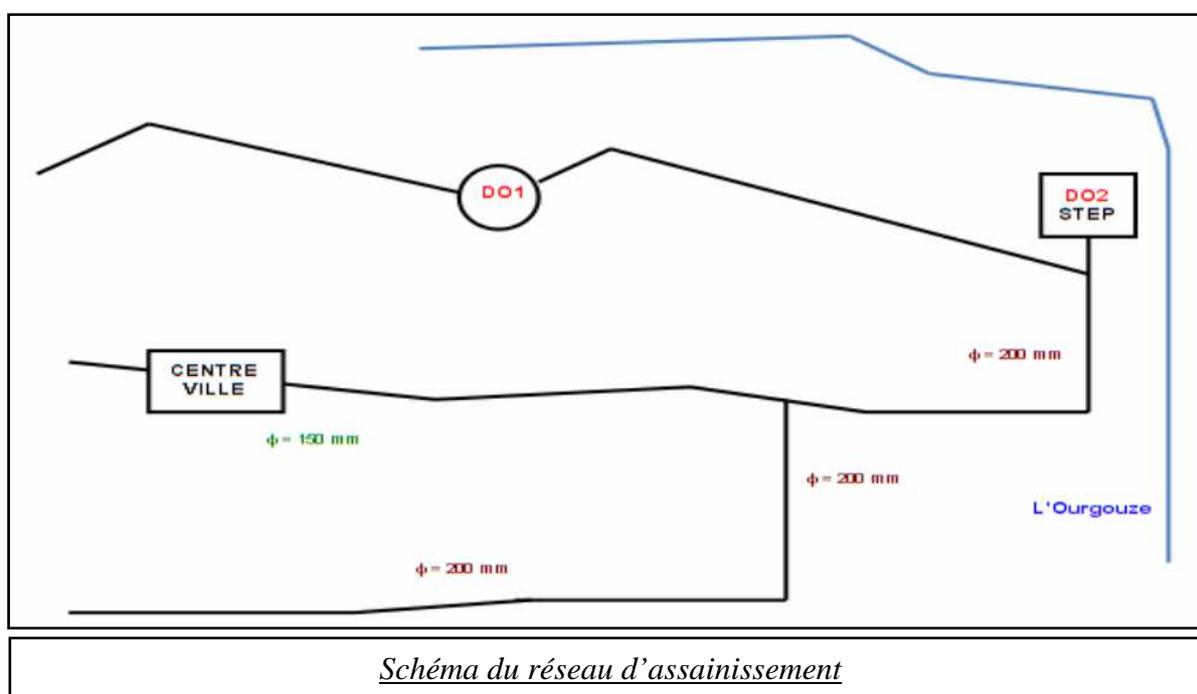


Schéma du réseau d'assainissement

En 2014, la station a reçu une charge entrante moyenne de 550 E.H. Les données d'auto-surveillance montre qu'elle présente de bon taux de rendement pour les trois principaux paramètres (DBO5, DCO, MeS).

Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté							
Date bilan	Conformité	DBO5		DCO		MEST	
		Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend. %	Conc mg/l	Rend. %
23/04	Oui	4	99.07	22.6	97.53	2	99.44
24/09	oui	5	98.26	24.2	97.18	8	97.33

En termes de volumes entrants, la capacité nominale de la station est de 430m³ par jour. En 2014, le débit moyen journalier reçu été de 92m³, soit 22% de sa capacité nominale. La station dispose donc d'une bonne marge d'évolution en matière de débit entrant.

Capacité du réseau et développement urbain

Hormis un pic exceptionnel de pollution enregistré en 2012, la station fonctionne en moyenne autour de 50% de sa capacité nominative de traitement. Elle dispose donc d'une large marge pour absorber le développement prévu par le P.L.U. En effet, les 300 nouveaux habitants prévus devrait amener une charge supplémentaire d'environ 200 à 210 E.H. D'ici dix ans, la station devrait donc fonctionner autour d'une charge entrante d'environ 60 à 65% de sa capacité nominale.

En terme de volumes entrants, les 300 nouveaux habitants devrait amener une charge supplémentaire d'environ 18 000m³ par an (en comptant 170L par jour et par habitant), soit un volume journalier autour d'environ 140 à 150m³ dans les conditions actuelles de fonctionnement du réseau (c'est-à-dire sans travaux pour résoudre les problème d'entrée d'eau claire). Dans dix ans, les volumes journaliers moyens devraient également tourner autour de 55 à 60% de la capacité nominale de la station.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif a été délégué au S.I.V.O.M. Durance Luberon par la commune.

En 2014, le territoire de la Motte d'Aigues comptait 266 dispositifs d'assainissement autonome, soit un dispositif de plus qu'en 2015. La totalité des zones urbaines et de développement future du village sont reliées au réseau d'assainissement collectif, ce qui ne devrait pas induire de hausse importante de dispositif non collectif sur la commune.

Seul le projet touristique situé sur l'étang de la Bonde, en assainissement autonome, est susceptible d'apporter une hausse des dispositifs d'assainissement autonome sur la commune.

GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets est assurée par la CoteLub.

Le ramassage des déchets ménagers se fait le lundi, le mercredi et le vendredi sur la commune. Le ramassage des déchets verts est effectué deux fois par mois. Enfin, les encombrants sont prélevés tous les mardis ou sur appel des particuliers à la mairie. Ils sont acheminés à la déchetterie de la Tour d'Aigues.

Depuis trois ans, la CoteLub mène une campagne de remplacement des collecteurs de déchets ménagers par des conteneurs en inox enterrés, plus discrets dans le paysage urbain et plus propres.